

Livret SNES d'accueil à Wallis-et-Futuna

Rentrée de février 2026



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél :
snesdewallisetfutuna@gmail.com

Site :
<https://www.snes-fsu.wf>



Juin 2025

Malō si'i faifolau mai ki 'Uvea
Bienvenue à Uvéa (Wallis)

Manu'ia lou 'au ki Futuna
Bienvenue à Futuna

SOMMAIRE

I / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

II / INFORMATIONS PRATIQUES

- 1) L'acceptation du poste
- 2) Le transport / le déménagement
- 3) La douane
- 4) Le logement
- 5) Les démarches à votre arrivée
- 6) La scolarité de vos enfants
- 7) La santé
- 8) Les finances
- 9) Les commerces / les achats
- 10) Le véhicule / les assurances
- 11) Les médias
- 12) Les loisirs / la culture
- 13) Préparer son arrivée à Futuna

III / ENSEIGNER À WALLIS-ET-FUTUNA

- 1) Des conditions sociales difficiles
- 2) Le français, langue seconde
- 3) Quelques résultats
- 4) Les différents statuts des enseignants

IV / LES ÉTABLISSEMENTS

- 1) Le collège de Finemui
- 2) Le collège de Lano-Alofivai
- 3) Le collège de Mataotama
- 4) Le collège de Vaimoana
- 5) Le lycée d'État
- 6) Le collège de Fiua
- 7) Le collège de Sisia

V / 'E HOKI TA FELAVE'I 'ANAI

I / PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le territoire compte 10 écoles élémentaires/primaires, 6 collèges (dont 2 à Futuna), 2 lycées à Wallis (un LGT-LP et un lycée agricole inauguré en 2011) et, depuis la rentrée 2013, une classe de seconde à Futuna mais il n'offre aucune formation diplômante post-bac.

Avec un solde migratoire négatif, Wallis-et-Futuna se dépeuple depuis 2003. Le dernier recensement de 2023 indiquait 11 151 habitants au total sur les 2 îles - 8088 habitants sur Wallis et 3 063 sur Futuna - (contre 11558 en 2018 et 12 197 en 2013). Depuis 2003, la population de l'archipel a diminué de près de 25%. La baisse est surtout marquée à Futuna.

La conséquence directe pour l'enseignement est une baisse des effectifs : le nombre total d'élèves scolarisés (primaire et secondaire) s'élève à 2658 élèves en 2024 contre 2935 élèves en 2020 et 3 390 élèves en 2016. Cette baisse des effectifs s'explique principalement par l'évolution de la structure démographique du territoire liée à la baisse du taux de natalité et à l'émigration, et s'observe aussi bien dans le premier degré que dans le second degré. En conséquence, ces dix dernières années 4 écoles ont été fermées à Wallis et sur Futuna et dans le secondaire certains établissements perdent régulièrement des classes.

Et parallèlement, une baisse de la DGH et du nombre d'enseignants (208 en 2009 / 167 en 2023 dans le secondaire) suit cette évolution. Les compléments de service (entre deux établissements ou deux filières) par contre augmentent. D'ailleurs, le *BO* concernant l'affectation des personnels de direction précise : « *Compte tenu des faibles effectifs dans ces EPNE, il est demandé aux chefs d'établissement de travailler en équipe et de réfléchir à la mise en place de services communs partagés.* »

En 1961, Wallis-et-Futuna, protectorat français depuis 1887-88, devient un territoire d'outre-mer (devenu à son tour collectivité d'outre-mer en 2003). Une convention confie la gestion de l'enseignement primaire à la Direction de l'enseignement catholique (DEC) mais les financements viennent de l'État. Jusqu'en 2008, l'antenne wallisienne de l'IUFM du Pacifique (fermée en 2012) formait localement les instituteurs recrutés par concours à partir d'un niveau bac +2 (le DEUG se faisait à l'IUFM de Wallis). Désormais, une convention signée en 2011 entre le vice-rectorat et l'université de Nouvelle-Calédonie permet de former les bacheliers du territoire à l'IFM de Nouméa, au niveau de la licence des Métiers de l'enseignement du 1^{er} degré.

L'enseignement secondaire est géré par le vice-rectorat (VR), représentant du M^{EN} sur le territoire.

Article R261-1 du *Code de l'Éducation*.

« *Dans les îles Wallis et Futuna, les compétences de l'État en matière d'enseignement des premier et second degrés ainsi que d'enseignement postérieur au baccalauréat dispensé dans les lycées sont exercées, dans les conditions fixées à l'article R. 261-2, sous l'autorité de l'administrateur supérieur du territoire, par un vice-recteur* ».

Article R261-2.

« *Le vice-recteur exerce en matière d'enseignement scolaire :*

1° *Les attributions qui relèvent de la compétence de l'État conférées en métropole aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ;*

2° *Les pouvoirs que le ministre chargé de l'éducation lui délègue par arrêté, dans la limite de ceux qu'il est habilité à déléguer aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.* »

Aucun Inspecteur Pédagogique Régional ne réside sur place, et suite à la mise en place du PPCR en septembre 2017, la venue des IPR sur le territoire est parfois problématique. Depuis la rentrée 2013, un plan local de formation, qui n'existait plus auparavant, permet la formation continue ou l'initiation des nouveaux arrivants à la culture ou aux institutions coutumières du territoire dans lesquelles sont immergés nos élèves.

Aucune instance représentative n'existait avant 2011 à Wallis-et-Futuna. Depuis, la mise en place d'une instance institutionnelle représentant les personnels du secondaire, le Comité Technique Spécial (CTS) puis le Comité Social d'Administration (CSA) où siège la FSU, permet un véritable espace de dialogue et de démocratie pour obtenir davantage de transparence dans le traitement des dossiers des personnels.

II / INFORMATIONS PRATIQUES

Avant toute chose, reportez-vous aux documents envoyés par le ministère et le VR, qui contiennent de nombreuses explications précises et précieuses que nous ne répéterons pas toujours ci-dessous.

1) L'acceptation du poste

La loi de transformation de la Fonction publique, promulguée par le gouvernement en 2019 a mis fin au paritarisme dans les opérations de mouvement (depuis le 1^{er} janvier 2020). La transparence et l'équité laissent place à l'opacité. Ainsi, aucune commission paritaire se ne tiendra au M^{EN} à Paris en septembre prochain. Les demandes sont classées en fonction d'un **barème prenant en compte les anciennetés de poste et de service, ainsi que certaines bonifications** pour rapprochement de conjoint, candidatures doubles ou première demande. « Ce classement est indicatif, les affectations pouvant être prononcées en dehors de son application et satisfaites sous réserve de l'intérêt du service. » Cette précision du BO laisse la **porte ouverte à toutes les manœuvres, à tous les passe-droits** imaginables.

Les candidats retenus pour une affectation à Wallis-et-Futuna devront obligatoirement subir un examen médical destiné à vérifier leur aptitude à servir dans cette collectivité.

Ils devront dans ce cadre se présenter auprès du médecin de prévention du cabinet interministériel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui devra attester de l'absence de contre-indication à un séjour dans cette collectivité. Les modalités pratiques de cette visite médicale seront précisées dans un courrier qui sera adressé à chaque agent retenu pour une affectation dans ce territoire au cours du mois d'octobre 2024. Les candidats devront faire parvenir au bureau DGRH B2-2 **avant le 30 octobre 2025** l'avis recueilli. À défaut, l'affectation ne sera pas prononcée. Seuls les agents ayant reçu un avis favorable verront leur candidature définitivement retenue et recevront un arrêté d'affectation.

Compte tenu des délais médicaux en France, nous vous conseillons de prendre vos rendez-vous le plus tôt possible. On vous demandera des analyses biologiques (il vous faudra une ordonnance de votre médecin traitant), un bilan cardiologique, et un bilan gynécologique.

Dès que vous connaissez votre affectation, nous ne saurions trop vous conseiller de prendre contact avec votre futur chef d'établissement (cf. IV) pour lui demander une fiche de vœux, ne pas vous laisser imposer des sujétions particulières et surtout pour savoir si votre poste est partagé entre plusieurs établissements. Le complément de service n'est en effet jamais signalé sur les documents mais il est de plus en plus fréquent à W&F en raison des faibles effectifs.

Malgré les demandes répétées du SNES, le vice-recteur refuse presque systématiquement toute mutation interne lors du renouvellement de séjour, se fondant sur une interprétation particulièrement restrictive du *BO* : « *Nommés pour deux ans sur un poste précis, les mutations exceptionnelles et dans l'intérêt du service ne sont envisageables qu'à l'occasion du second séjour.* » Il est donc important de rappeler que les collègues nommés à Futuna seront renouvelés sur leur poste à Futuna et verront de manière presque certaine leur demande de mutation à Wallis refusée.

Un départ anticipé est théoriquement possible en ayant participé au mouvement inter l'année précédente.

2) Le transport / le déménagement

Afin d'organiser au mieux votre départ, demandez un délai de route à votre chef d'établissement et à votre recteur. Il n'existe pas de texte officiel, tout dépendra de vos relations et de votre capacité à négocier avec votre hiérarchie. Toutefois, le ministère a accédé à la demande du SNES et s'est engagé à intervenir auprès des recteurs en cas de refus (contactez le Snes qui interpellera le ministère).

Le vice-rectorat vous proposera deux ou trois dates de vols réquisitionnés, situées dans la deuxième quinzaine de janvier. Avant votre départ, en vertu de l'article 24-II du décret n°98-844 du 22 septembre 1998, vous devrez payer 20% des billets du vol réquisitionné que vous avez choisi. Il faut garder tous les documents (mails, fax, relevé de compte) qui justifient de ce paiement. Les modalités du pré-acheminement jusqu'à Paris depuis les Antilles-Guyane (réservé ou non par le VR) et la Réunion (*via* Paris ou l'Australie) peuvent changer d'une année sur l'autre ; renseignez-vous à ce sujet. Le remboursement du pré-acheminement de la province vers Paris se fait sur la base du tarif SNCF de 2^e classe et vous devrez fournir une attestation du prix des billets si vous ne choisissez pas le train.

Si vous avez cinq ans consécutifs d'ancienneté (5x365 jours) en métropole ou dans le même DOM (comme titulaire ou non-titulaire), vous bénéficierez de l'indemnité de frais de changement de résidence (IFCR), réglementée par la *note de service n° 2009-120 du 7-9-2009* et calculée selon l'*arrêté du 26 novembre 2001*. Surveillez vos relevés de compte car aucun document ne prouve le versement de cette indemnité (dès les premières semaines ou dans le premier trimestre), qui ne figure pas non plus sur les feuilles de paie.

Si vous faites acheminer un conteneur, n'oubliez pas que vous ne le recevrez que plusieurs mois après votre arrivée sur le territoire. Élément positif à noter : si vous faites parvenir un conteneur dans les 6 mois qui suivent votre affectation sur le territoire, son contenu ne sera pas taxé à son arrivée. Mais Sachez que le transport coûte cher et si vous n'avez pas beaucoup de matériel à envoyer, le mieux est encore de faire acheminer une ou deux malles (plusieurs sociétés proposent le transport jusqu'à Wallis). Cela a pour avantage d'arriver par avion, donc plus rapidement. Là non plus, son contenu ne sera pas taxé à son arrivée. Sachez que le transport reste cher.

En avion, depuis Paris, vous avez droit à deux fois 23 kg de bagages en soute par personne (y compris pour les enfants à partir de deux ans). Le vol Nouméa-Futuna (et Futuna-Nouméa) comprend obligatoirement une escale avec changement d'avion (et souvent une nuit) à Wallis. Le transport entre Wallis et Futuna s'effectue par Twin Otter de 17 places, mais lorsque le vent du nord dépasse 30 km/h, aucune liaison n'est possible entre les deux îles et Futuna se trouve alors isolée, parfois pour plusieurs jours, et cela plusieurs fois par an...

Conservez bien vos cartes d'embarquement, le Vice-Rectorat vous les réclamera à votre arrivée.

Il n'existe qu'une seule agence de voyages à Wallis, avec qui travaille le Vice-Rectorat. Vous pouvez vous rapprocher de Wallis Voyages pour de plus amples renseignements sur votre vol : wallisvoyages@mail.wf

Décalages horaires avec la métropole : +10h en été (ou +11h en hiver) ; avec la Nouvelle-Calédonie : +1h. Lorsqu'il

est minuit à Wallis, il est 14 ou 13h00 (la veille) à Paris et 23h00 à Nouméa.

3) La douane

En raison de sérieux risques sanitaires et environnementaux, l'importation d'animaux de compagnie, de plantes ou de denrées alimentaires est très réglementée.

Tous les objets importés doivent appartenir à l'importateur depuis plus de six mois (dix-huit mois pour les voitures et les vélomoteurs). Pensez à apporter les factures ou toute preuve d'achat datée et reportez-vous aux documents fournis par le service des Douanes. Pour tout renseignement complémentaire, contactez les Douanes via leur site : <https://www.douane.wf>

4) Le logement

Il n'existe pas d'agence immobilière sur le territoire. À votre arrivée à Wallis, le vice rectorat vous fera visiter quelques logements disponibles et vous mettra en contact avec les propriétaires. Les logements mis à la location sont souvent des pavillons avec jardin (loyer moyen de 100 000 CFP, soit 830 €, plus un mois de caution). Depuis plusieurs années, l'offre locative est devenue variée et importante, de nombreuses maisons neuves ayant été construites par la diaspora de Nouvelle-Calédonie. De plus en plus de maisons proposées à la location sont meublées et équipées en électroménager. Par contre à Futuna, vous devrez vous organiser vous-même pour trouver un logement : dès que vous avez connaissance de votre affectation, prenez contact avec les collègues déjà en place qui s'organiseront pour vous faire des propositions et vous mettre en relation avec les propriétaires.

En vertu du *décret n°67-1039 du 29 novembre 1967*, modifié par le *décret n°85-1237 du 25 novembre 1985 (JORF du 27 novembre 1985)*, si vous n'êtes pas logé par votre établissement, vous pouvez faire une demande de remboursement partiel de votre loyer. L'*arrêté du 6 janvier 1986*, modifié par l'*arrêté du 17 mars 1995*, fixe le montant du loyer plafond à 41 840,67 CFP (soit 350,63 €) pour Wallis-et-Futuna (89 140 en Polynésie et 114 610 en Nouvelle-Calédonie). Cette base permet de calculer le remboursement partiel du loyer. Vous devez pour cela demander le formulaire de « *demande de remboursement partiel de loyer* » à votre direction, le remplir et le rendre (accompagné du bail, des quittances et d'un RIB) à votre chef d'établissement qui le fera suivre au service financier du VR.

5) Les démarches à votre arrivée

Tous les nouveaux arrivants suivent le même parcours : ouverture d'une boîte postale s'il y en a de disponibles (pas de facteur), d'une ligne téléphonique et Internet à la Poste, du compteur d'eau et d'électricité à l'agence d'EEWF (Électricité et Eau de Wallis et Futuna).

Toutes les zones de Wallis n'ont pas la fibre optique. A noter que certaines zones sont aussi des zones blanches : pas de réseau mobile. **Une bonne option est l'apport dans votre conteneur ou valises d'une antenne starlink qui permet une connexion haut débit.**

En outre, le VR vous remettra divers dossiers à remplir dans les meilleurs délais ; n'oubliez pas dans vos valises (et pas dans le conteneur !) tout document justifiant de votre situation familiale et professionnelle. Pour toute information administrative complémentaire, vous pouvez consulter le site de la préfecture sur <https://www.wallis-et-futuna.gouv.fr>

6) La scolarité de vos enfants

En partant, demandez le dossier scolaire, le certificat de scolarité et l'exeat de vos enfants. Ceux-ci, qui avaient repris les cours en septembre, arrivent à Wallis-et-Futuna à la rentrée de février mais à la fin de leur deuxième trimestre : soit ils recommencent leur année scolaire soit ils passent dans la classe supérieure. Dans ce cas, prévoyez des documents motivant ce passage (bulletins scolaires, avis du conseil de classe, du professeur principal...) pour pouvoir négocier avec le chef d'établissement.

Vos enfants pourront s'initier au wallisien ou futunien, langue vernaculaire enseignée en tant qu'option (1 heure hebdomadaire en collège).

Il faut noter que les écoles ne disposent pas de cantine à l'exception de l'école de Malaetoli au sud de l'île.

Pour la garde des enfants non scolarisés, il est difficile d'obtenir une place en crèche (deux à Wallis) mais la garde à domicile constitue une solution couramment employée.

Hormis le lycée d'État, les établissements scolaires du secondaire n'offrent pas de cantine. Les établissements du secondaire organisent un ramassage scolaire pour la pause méridienne. Les horaires des écoles primaires sont 7h30-11h00 et 14h-16h30. Il n'y a pas d'école le vendredi après-midi.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas de lycée à Futuna mais seulement une classe de seconde, depuis la rentrée 2013, au collège de Sisia. **Si vous êtes nommé (pour 2 voire 4 ans) sur cette île, votre enfant lycéen, au-delà de cette classe, ira donc au lycée à Wallis et sera hébergé à l'internat.** Vous ne pourrez en aucun cas motiver votre demande de mutation pour Wallis pour suivre votre enfant scolarisé au lycée, elle sera refusée par le vice-recteur. Pour connaître les

formations offertes par le lycée d'État, consultez son site.

7) La santé

Hormis les moustiques (risques de dengue ou de filariose lymphatique), les chiens (risques de morsures au mollet pour les conducteurs de deux-roues) et les cochons errants (risques de collision), aucun animal terrestre ne présente de danger. Un rapport de 2008 de l'UICN estimait en outre à 35 000 le nombre de porcs sur le territoire, il est donc difficile, pour les porcophobes, d'échapper au voisinage, aux effluves et aux couinements porcins. En mer, les méduses, les raies pastenagues (*Dasyatidae*), le poisson-pierre (*Synanceia verrucosa*) ou les coraux nécessitent quelques précautions (chaussures d'eau). Aucun vaccin n'est exigé pour franchir la douane mais il est conseillé d'avoir tous ses vaccins à jour et ceux contre l'hépatite B et le BCG sont préconisés. **À Futuna, l'eau du robinet n'est pas potable** (réseau en cours de travaux, **filtre à eau domestique conseillé**).

Le territoire de Wallis-et-Futuna fut touché par la pandémie de la Covid-19 en mars 2021. La Covid aura touché près de 450 habitants de l'archipel (surtout à Wallis ; 11 cas recensés seulement à Futuna) et 7 personnes (dont un principal de collègue) ont succombé à cette maladie.

Wallis-et-Futuna se trouve en zone tropicale ; le soleil et les UV sont impitoyables. Sur la plage ou sur l'eau, protégez-vous car les coups de soleil féroces, particulièrement pour les enfants, arrivent sans que l'on s'en aperçoive. Il est fortement conseillé d'acheter, avant de partir, tee-shirts anti-UV, crème solaire 50 et lunettes solaires. Enfin, des courants marins insoupçonnés peuvent emporter le nageur imprudent, notamment à Futuna où les côtes ne sont pas protégées par une barrière corallienne. À Wallis, pour des raisons de salubrité de l'eau, il est préférable de se baigner plutôt autour des îlots que sur la côte. Des répulsifs anti-moustiques sont recommandés.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas de médecins spécialistes (orthophoniste, ophtalmologue, dermatologue, pédiatre, ORL, cardiologue...) à demeure sur le territoire. Seules, des tournées bisannuelles de spécialistes de Nouvelle-Calédonie sont organisées. **Le suivi médical de très jeunes enfants peut donc poser des problèmes.** Futuna, dépourvue de distribution d'eau potable, est encore plus mal équipée médicalement et les futures mamans partent environ un mois avant leur terme (afin de ne pas être bloquées en cas de vent du nord) et accouchent à Wallis. Si vous êtes affecté à Futuna, vous ne pourrez en aucun cas motiver votre demande de mutation pour Wallis pour raison médicale. Elle sera refusée par le vice-recteur.

Pour vous soigner, vous devrez aller au dispensaire de votre district (les soins y sont gratuits) où la pharmacie vous délivrera gratuitement les médicaments sur ordonnance. **Les difficultés d'approvisionnement de certains médicaments spécifiques peuvent rendre problématique le suivi de traitements récurrents. Si vous suivez un traitement particulier, pensez à emporter assez de médicaments pour les premiers mois.** En cas de problème clinique grave, des évacuations sanitaires (évasans) se font vers la Nouvelle-Calédonie, voire l'Australie ou la métropole. Lors de ces évacuations sanitaires, une désindexation du traitement du fonctionnaire est opérée (décision du Conseil d'État du 2 juin 2004). La circulaire du vice-rectorat n° 2013-057 datée du 21 février 2013 rappelle que « *la prise en charge des évacuations sanitaires (EVASAN) est accordée seulement au fonctionnaire ou à ses ayants droit après décision de la commission d'EVASAN de l'agence de santé* ».

Pour plus d'informations, consultez le site de l'Agence de santé de Wallis-et-Futuna : <https://www.adswf.fr>

Enfin, et surtout, Wallis et Futuna sont des îles exigües, loin de la Nouvelle-Calédonie (au minimum 3 h d'avion) et plus encore de la métropole (près de 30 h de trajet), loin de la société de consommation, de ses distractions et activités... et à la moindre difficulté, vous vous sentirez encore plus isolé. Comme le rappelle le BO, « compte tenu des caractéristiques de l'environnement local, un bon équilibre psychologique est requis. »

Il n'y a pas de représentant de la MGEN sur le territoire. Reportez-vous aux documents que vous a communiqués la mutuelle.

8) Les finances

La monnaie est le franc Pacifique (CFP) : 1 € ≈ 119,3317 francs Pacifique (un billet de 500 francs équivaut donc à un peu plus de 4 €). L'euro n'est pas utilisé sur le territoire. Par contre, la CB peut être utilisée sans frais bancaires supplémentaires.

Au début de votre séjour, le temps que vous ayez un compte en CFP, on vous proposera peut-être de vous faire crédit, les habitants ont l'habitude.

Le Trésor public n'ouvrant plus de comptes courants, le territoire ne dispose plus que d'une seule banque, la BWF, où il est possible d'ouvrir un compte, avec chéquier en CFP et carte bleue. Cette succursale de la BNP Paribas de Nouméa offre deux distributeurs à Wallis. Son annexe à Futuna est équipée depuis 2017 d'un DAB (promesse présidentielle de François Hollande tenue) mais n'ouvre qu'une fois par mois. Certains commerces offrent alors la possibilité d'ouvrir un crédit avec paiement en fin de mois. Après les tâtonnements du premier mois, on finit par s'organiser ; renseignez-vous auprès de vos collègues.

De même, renseignez-vous auprès de votre banque : certaines font des difficultés pour valider des achats ou des virements depuis Wallis & Futuna.

Le traitement et les indemnités sont indexés à 2,05 (100 en métropole = 205 à Wallis-et-Futuna). Comme le rappellent les documents du VR, avant de partir, il est fortement recommandé de demander un CCP (certificat de cessation de paiement) auprès de votre rectorat d'origine, sans quoi le versement de la première fraction de l'indemnité d'éloignement peut être considérablement retardé. La date portée sur le CCP doit être impérativement celle de la veille de l'embarquement.

Conformément au décret n°96-1028 du 27 novembre 1996, votre « affectation pour aller servir deux ans » à Wallis-et-Futuna vous ouvre droit à une indemnité d'éloignement équivalant, selon la loi n° 50-772 du 30 juin 1950, à dix-huit mois de traitement indiciaire brut, versée en deux échéances (début et fin de séjour).

Face aux multiples dépenses liées à votre installation (loyer et caution, achat de véhicule, équipement ménager, etc.), vous pouvez faire une demande d'avance sur traitement (deux mois de traitement budgétaire net, selon la circulaire 73-001 du 3 janvier 1973), qui est de droit, à votre rectorat d'origine, dès que vous avez reçu votre avis de mutation, ou en arrivant. Elle sera ensuite retenue par le Trésor public de Wallis-et-Futuna sur quatre mois à partir du mois suivant votre arrivée. Une déclaration de recette peut être, sur demande, donnée par le Trésor public de Wallis-et-Futuna à l'issue des remboursements pour officialiser leur régularisation puisque ceux-ci n'apparaissent pas sur les feuilles de paie.

Il n'y aucune fiscalité directe sur le territoire (pas d'impôt sur le revenu ni de taxe d'habitation par exemple) mais, par contre, le coût de la vie est très élevé (transports, droits de douane, etc.). Pour des informations actualisées sur l'économie du territoire, consultez le site de l'ÉOM : <https://www.ieom.fr>

9) Les commerces / les achats

Les magasins (2 supermarchés modestes à Wallis et 2 tout aussi modestes à Futuna) ne regorgent pas d'un luxe de choix et les produits, souvent *made in China*, sont de piètre qualité et beaucoup plus chers qu'en métropole. Le prix des livres est multiplié par deux ou trois.

Les pénuries de certains produits ne sont jamais à exclure car le fret sur l'archipel reste aléatoire. Aussi, le territoire a connu des mois sans lessive, sans huile ou sans œufs.

Les produits frais sont importés par bateau ou avion de France, d'Australie ou de Nouvelle-Zélande. Les prix sont très élevés notamment pour ces produits frais. Ainsi, le prix du fromage est presque multiplié par 10 par rapport à la métropole.

À Wallis, il est possible d'acheter presque tout ce qui est nécessaire à la vie quotidienne. On trouve assez facilement des vêtements à des prix abordables mais pensez peut-être à amener avec vous des chaussures, des tongs, des chaussons de kayaks, des palmes de mer, tube et masque, un parapluie, une parure de lit, des linges de toilette et de vaisselle. A savoir qu'un téléphone ou un ordinateur de rechange peut s'avérer utile.

Il est toutefois difficile de trouver du matériel pour les bébés ou des jouets pour enfants aux normes NF. Certaines enseignes livrent à Wallis vêtements et petits matériels, vous ne paierez pas la TVA à la commande mais lors de la réception du colis à la Poste. À Futuna, l'approvisionnement s'avère plus sommaire et entièrement dépendant des rotations du cargo et de l'avion.

Vous pouvez passer ou consulter des petites annonces sur le territoire sur le portail local <https://www.loina.wf> ou sur la page Facebook, très utilisée, "Vends, cherche, donne à Wallis et Futuna".

10) Le véhicule / les assurances

La superficie de Wallis est de 77 km², 46 km² pour Futuna seule. Il faut considérer Wallis comme un grand village, sans centre-ville proprement dit. Les maisons et magasins sont au bord des routes (il n'y a pas de rues). Du nord au sud de l'île, il faut compter quinze minutes de trajet en voiture. Avoir un véhicule est donc absolument nécessaire.

Un scooter peut suffire pour les déplacements individuels, mais il faut intégrer les risques liés au code de la route mal respecté et aux chiens errants. C'est encore plus hasardeux en saison des pluies. Sur le territoire, trop de conducteurs négligent l'assurance du véhicule, le port du casque ou de la ceinture de sécurité : on ne saurait trop vous conseiller de ne pas perdre les bonnes habitudes salutaires. Si l'assurance reste non obligatoire, le non port de la ceinture est depuis peu verbalisé.

Par rapport à la métropole, les véhicules neufs sont 2 à 3 fois plus chers à l'achat à WF. Méfiez-vous cependant des achats de véhicules d'occasion car aucun contrôle technique n'est obligatoire à WF avant la vente.

Les assurances ne sont pas obligatoires. Une seule compagnie d'assurance est présente sur le territoire, une filiale du GAN. Il est possible de s'assurer auprès de l'AGPM, à Nouméa.

Plusieurs sociétés de location de voiture existent : vous pouvez donc louer un véhicule les premiers temps avant d'en acheter un.

11) Les médias

En septembre 2007, l'ADSL est arrivé à Wallis, plus difficilement à Futuna, suivi en novembre 2010 de la TNT, qui

permet de recevoir gratuitement 8 chaînes : une chaîne locale (Wallis-et-Futuna 1^{re}) et sept chaînes nationales (France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, France 24 et Arte), avec la possibilité de s'abonner à Canalsat Calédonie.

Depuis décembre 2015, la téléphonie mobile existe sur Wallis et Futuna mais les prestations et les tarifs sont onéreux.

L'arrivée du câble haut débit effectif depuis avril 2018 a permis une amélioration notable des connexions internet, mais si les établissements scolaires et l'administration sont câblés c'est loin d'être le cas des maisons.

Pas de périodique papier local.

Avant de partir, vérifiez avec votre opérateur téléphonique : tous ne sont pas disponibles sur Wallis. Cela peut s'avérer compliqué si vous avez besoin de recevoir des confirmations par SMS pour vous authentifier sur des sites Internet.

12) Les loisirs / la culture

À Wallis, salles de sport, badminton, ULM, club de tennis, kite surf, club de voile et sports nautiques, sports collectifs, fitness et boot camp attendent les sportifs. Ces activités sont parfois peu diffusées et fluctuantes selon les années.

Il n'y a pas de tradition écrite à Wallis & Futuna. En conséquence, les livres sont assez rares mais il existe quelques bibliothèques bien achalandées. La bibliothèque, encore ouverte, de l'antenne de l'IUFM, celle de l'association culturelle *Café Fale* (en face de l'antenne de l'IUFM, dans la cité administrative), et la *Librairie du Fenua* attendent les lecteurs. Le Café Fale a un fonds jeunesse + adultes et des DVD en prêt.

Il n'y a pas de cinéma à Wallis & Futuna. Un lecteur de DVD peut donc s'avérer utile : le Café Fale en propose en prêt.

À Futuna, randonnées, plongée, VTT, salle de sport (musculation) occuperont vos loisirs, mais l'offre sportive est plus réduite qu'à Wallis car les infrastructures sportives sont limitées.

Sur notre site, consultez le PDF intitulé *Bibliographie W&F et adresses ressources* pour connaître les livres et les lieux qui vous aideront à découvrir le territoire.

13) Préparer son arrivée à Futuna

Catégories	Ce qu'on ne trouve pas à Futuna (liste non exhaustive...)	On en trouve (souvent très très cher, pas beau, de mauvaise qualité, mais...)	Commentaires
Vêtements	<ul style="list-style-type: none"> - Vêtements très légers (antitranspirants ou en coton très, très fin), bermudas, shorts... - Pour les nuits à Alofi : pantalons très légers (survêtements) et T-shirts à manches longues (contre les moustiques !) 	Tongs	Les chaussures, ceintures, sacs en cuir, etc. ne résistent pas à l'humidité
Sports Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel de sport en général (sac-à-dos, chaussures de sport) - Vêtements de sport (casquettes, lunettes de soleil) - Matériel de sports nautiques (gilets de sauvetage pour enfant, palmes, masques, tubas, chaussures de platier) - Vélos (chambres à air, pneus, accessoires de réparation, chaînes, freins, pompes, etc.) - Jeux et accessoires (raquettes de badminton, boules de pétanque, jeux de cartes, jeux de sociétés) - Pour les sorties à Alofi (hamacs, moustiquaires, tapis de sol de gym, tentes) 		
Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> - Médicaments - Homéopathie 	<ul style="list-style-type: none"> - Crème antimoustique - Crème solaire 	Pour ne pas être à court et éviter la queue au dispensaire
Maison	<ul style="list-style-type: none"> - Étagères en bois ou en plastique - Petits luminaires, tables basses, rideaux - Protections isothermes pour les bouteilles 	<ul style="list-style-type: none"> - Électroménager, vaisselle - Télévisions - Literie et linge de maison - Glacières - Ampoules basse consommation et piles 	Prendre contact avec les collègues partants pour savoir comment sont équipées les maisons. Le mobilier est parfois usagé et peu confortable (canapés, fauteuils, lits...)
	<ul style="list-style-type: none"> - Outillage divers, perceuses, etc. - Vis, clous, bois, colle à bois... - Surpresseurs (pour éviter les problèmes d'eau) - Filtres à eau 	Matériel de jardinage	

	- Torches électriques, lampes frontales - Graines de légumes - Débroussailleuses, tondeuses		
Matériel informatique	- Ordinateurs, imprimantes, refroidisseurs - Cartouches d'encre - Disques durs, clés USB		
Véhicules	- Casques de moto - Caisses à outils, pièces détachées d'usure courante (plaquettes de freins, essuie-glaces, pneus, filtre à huile...)		

III / ENSEIGNER À WALLIS-ET-FUTUNA

1) Des conditions sociales difficiles

Il n'existe pas de structure chargée du calcul du PIB annuel de WF, mais une évaluation a été établie en 2005. Le PIB de Wallis-et-Futuna était ainsi estimé en 2025 à 10 148 €/habitant, soit bien au-dessus du PIB des États insulaires voisins (Vanuatu, Tonga et Fidji). Néanmoins, ce PIB est le plus faible de l'Outre-mer français après Mayotte et inférieur à la moyenne des 9 territoires ultramarins.

L'espérance de vie à la naissance était de 76,9 ans en 2018 (contre près de 82 ans en métropole). Ce niveau assez bas de l'espérance de vie s'explique par l'évolution rapide des modes de vie (régime alimentaire, consommation de cigarettes et d'alcool, diminution de l'activité physique) et par le départ de la population jeune.

Le recensement de 2018 dénombrait 4 182 personnes actives occupées et un taux d'activité de 47 %. Cette part très faible est cependant à relativiser par le poids du secteur informel car la part de l'emploi non déclaré est relativement importante sur l'archipel.

Le secteur public représente 56 % de l'emploi total. Outre le poids prépondérant de ces activités dans l'économie, il existe un écart important entre le niveau des salaires du secteur public et ceux du secteur privé. Le SMIG mensuel est de 765 € ; en métropole, le SMIC mensuel est de 1 269 € nets en 2022.

2) Le français, langue seconde

Le wallisien et le futunien appartiennent au sous-groupe polynésien de l'immense famille des langues austronésiennes, qui couvrent une aire considérable (de Madagascar en passant par Taiwan, l'Indonésie, les Philippines, Hawaï, l'île de Pâques et la Nouvelle-Zélande). Ces deux langues sont parlées quotidiennement par l'ensemble de la population native des deux îles (et par les quelque 24 000 Wallisiens et Futuniens de Nouvelle-Calédonie).

Les différences dans le fonctionnement des langues (sur le genre, la flexion verbale, les voyelles nasales, etc.) ou des références culturelles grandement étrangères au monde européen (la laïcité, la mixité, la réussite individuelle... mais aussi une grande partie du vocabulaire de la vie quotidienne métropolitaine) influent sur l'apprentissage, la compréhension et la maîtrise du français (et surtout du français écrit). Ces difficultés mériteraient une réflexion universitaire pour concevoir des documents pédagogiques, trop rares, et aider les élèves (et leurs enseignants) à porter une réflexion métalinguistique sur ces deux langues vernaculaires et leurs relations avec la langue de scolarisation.

Depuis quelques années un groupe de travail sur les langues vernaculaires travaille pour établir un corpus de documents afin que le wallisien et le futunien puissent être présentés au baccalauréat.

3) Quelques résultats

Ces résultats doivent être considérés avec la plus grande prudence. Il serait en effet tout à fait illusoire et sans aucune validité scientifique de comparer une cohorte nationale de bacheliers avec une cohorte wallisienne, voire même de comparer les résultats d'un examen au niveau national et au niveau territorial.

Résultats exprimés en % des présents.

Années	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		DNB	
	WF	FRANCE	WF	FRANCE	WF	FRANCE	WF	FRANCE
2024	88	96	78	90	94	83	85	86
2023	91	95	86	89	64	83	92	89
2022	100	96	81	90	67	82	91	88
2021	98	97	95	94	86	87	89	84
2020	76	97	85	95	74	90	91	91
2019	98	91	81	88	78	82	93	87

4) Les différents statuts des enseignants du secondaire

Dans le secondaire, sur quelque 200 postes d'enseignants et CPE, une dizaine est occupée par des contractuels cédés (loi Sauvadet de 2012), une bonne vingtaine de contractuels intervient de manière plus ou moins longue dans l'année (BMP, remplacements), quelque trente fonctionnaires d'État sont résidents et bénéficient des CIMM, mais près des trois quarts des postes sont occupés par des fonctionnaires d'État affectés à Wallis-et-Futuna pour deux ans (renouvelables une seule fois) au titre du *décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996*.

IV / LES ÉTABLISSEMENTS

Si, bien sûr, tous ne présentent pas un comportement scolaire irréprochable et que les actes d'incivilité, comme partout, augmentent, les élèves n'ont pas « la haine » et ne nourrissent pas, contrairement à ce qu'on peut parfois trouver ailleurs, de ressentiment contre la société, le système éducatif ou les enseignants. Pour tout renseignement sur les établissements, consultez le site du vice-rectorat : <https://www.ac-wf.wf>

À WALLIS

1) Le collège de Finemui, Te'esi - Mua, BP 863, 98 600 Wallis – Mail principale : beatrice.gentilhomme@ac-wf.wf

Ce collège ouvert en 2001 est le plus récent du territoire mais aussi le plus petit avec un espace très restreint. Le principal souci est l'exiguïté de l'établissement ; la présence des terrains de sport à côté des salles de cours est source de nuisances.

2) Le collège de Lano-Alofivai, Alele - Hihifo, BP 245, 98 600 Wallis – Mail principale : nadia.allali@ac-wf.wf

Collège le plus ancien du territoire (le collège fêtait ses 50 ans en 2024) mais des travaux d'entretien récents lui confèrent un aspect avenant. Les salles sont spacieuses, certaines bénéficient d'un équipement informatique complet mais elles sont mal isolées phoniquement. L'absence d'un réel parking pose problème.

3) Le collège de Mataotama, Mala'e - Hihifo, BP 57, 98 600 Wallis – Mail principale : armelle.bernard@ac-wf.wf

Collège situé près de l'aéroport.

4) Le collège de Vaimoana, Lavegahau - Mua, BP 58, 98 600 Wallis – Mail principale : isabelle.mazouat@ac-wf.wf

Collège vaste qui est accolé au lycée professionnel agricole.

5) Le lycée d'État, Mata 'Utu - Hahake, BP 226, 98 600 Wallis – Mail proviseur : michel.toumoulin@ac-wf.wf

Le lycée, qui célébrait ses 30 ans en 2023, scolarise 485 élèves, répartis de manière équilibrée entre le LGT et le LP. Les locaux d'enseignement, déjà vétustes, avaient souffert du cyclone Tomas en 2010 puis du cyclone Evan en 2012. Dans les ateliers, à cause des sous-plafonds métalliques, l'acoustique est souvent insupportable. Une rénovation du lycée, plus que nécessaire, est programmée pour les années à venir.

Les élèves qui utilisent les transports scolaires font de longues journées hors de chez eux. Les élèves futuniens sont en grande majorité logés à l'internat et prennent souvent leur avion plusieurs jours avant les vacances et rentrent souvent en retard.

Cantine gratuite pour les élèves.

À FUTUNA

6) Le collège de Fiua, Fiua - Sigave, BP 15, 98 620 Futuna – Mail principal : sebastien.vincon@ac-wf.wf

Collège qui a perdu plusieurs classes ces dernières années. Accueille des classes segpa et ulis.

7) Le collège de Sisia, Ono - Alo, BP 13, 98 610 Futuna – mail principal : francois.balledent@ac-wf.wf

En construction depuis 2007, les nouveaux bâtiments étaient enfin disponibles à la rentrée 2013 ! Les conditions de travail des élèves et du personnel sont largement améliorées. Mais les problèmes de distribution d'eau persistent.

V / 'E HOKI TA FELAVE'I 'ANAI (À bientôt)

Nous avons rédigé ce livret d'accueil en partant de notre propre expérience et avons essayé de répondre avec précision aux principales questions que se posent les futurs nouveaux arrivants en présentant le territoire d'un point de vue professionnel et syndical.

Dès les premières semaines de la rentrée, nous organiserons une réunion pour nous rencontrer, accueillir les nouveaux arrivants et préparer l'année scolaire car tous ensemble nous devons nous unir pour une politique éducative ambitieuse et stimulante pour les élèves et les personnels, dans le respect des particularités locales mais aussi des textes

réglementaires nationaux.

D'ici là, nous espérons que ces quelques pages vous éclaireront et vous permettront de bien commencer votre séjour. Nous attendons vos remarques, corrections et propositions pour améliorer ce livret et offrir aux collègues de la rentrée australe 2026 un meilleur accueil encore.

Défendez-vous ! Mobilisez-vous ! Syndiquez-vous ! Avec le SNES W&F



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél : snesdewallisetfutuna@gmail.com

Site : <https://www.snes-fsu.wf>



